



AVIS A LA POPULATION
REUNION D'INFORMATION PREALABLE



La société Luminus informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative :

Au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la centrale électrique de Seraing et à la construction et l'exploitation d'une nouvelle centrale électrique TGV (Turbine Gaz Vapeur) avec conversion de la centrale existante de Seraing, entre la RN90 et la Meuse dans le Parc d'activité du Val, sur le territoire communal de Seraing.

A cet effet, une réunion d'information préalable sera organisée le

Jeudi 16 janvier à 19h00
Cité administrative
Place Kuborn, 5
4100 Seraing

Cette réunion d'information a pour objet :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.66, §2, et D.68, §§2 et 3 :
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Suite à cette réunion, chacun est invité à adresser ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences par écrit et en y indiquant ses nom et adresse au Collège Communal de Seraing, Hôtel de Ville de Seraing, Place Communale 8, 4100 Seraing (avec une copie à Luminus, rue du Pont du Val 1 à 4100 Seraing) et ce dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information.

Des informations peuvent être obtenues auprès de Marie Arys, Rue du Pont du Val 1 à 4100 Seraing ou par email : marie.arys@luminus.be